

ABEL ENVIRONNEMENT

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000,00 euros

Siège social : Les Trois Maisons - Le Béný Bocage

14350 SOULEUVRE EN BOCAGE

815 320 163 RCS CAEN

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 16 décembre,

A 12 heures 30,

Monsieur Emeric LEBOUCHER,

Demeurant au 16 Lieudit la Ferronière - Le Béný Bocage, 14350 SOULEUVRE EN BOCAGE,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 10,00 euros composant le capital social de la Société ABEL ENVIRONNEMENT,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

I- A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Emeric LEBOUCHER, Associé Unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 juillet 2025. La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 230-1 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, IV du même code.

II- A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2025,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire en application de l'alinéa 1 de l'article L. 821-43 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

[...]

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique décide, en application de l'alinéa 1 de l'article L. 821-43 du Code de commerce, de nommer la société le CABINET ERIC DOUCHIN, société à responsabilité limitée au capital de 300 000 euros, dont le siège social est 1 boulevard Albert SCHWEITZER, 14280 SAINT CONTEST, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CAEN sous le numéro 449 352 921, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la

consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2031.

SIXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Certifié conforme à l'original

Le GERANT Monsieur Emeric LEBOUCHER
DocuSigned by:  09B248824B014D7...